

# COUPE DE VOILE DU CNBI

## RÈGLEMENTATIONS DE BASE

1. Pour déterminer le grand vainqueur de cette Coupe, nous calculons pour chaque voilier inscrit l'ensemble des points obtenu pour chaque régates. Le grand vainqueur est celui qui aura récolté le plus bas pointage.
2. Le calendrier des régates est affiché au début de la saison au CNBI et sur le site WEB du CNBI;
3. La première place en temps compensé par handicap PHRF se voit attribuer 1 point, la 2<sup>e</sup> place 2 points, ainsi de suite;
4. Le voilier qui abandonne la course ou qui ne termine pas dans le délai retenu se voit attribuer le nombre de point correspondant au nombre de voilier inscrit ayant franchi la ligne d'arrivée + 1;
5. Le voilier qui n'est pas inscrit à une régates se voit attribuer le nombre de point correspondant au nombre de voilier inscrit au départ + 1;
6. Avant le départ, à la réunion des barreurs qui doit avoir lieu environ 2 heures avant celui-ci, le comité de course informera les participants des règles de régates et du parcours;
7. Deux options du parcours doivent être données aux participants. L'option A est à privilégié au départ. L'option B peut être utilisé durant la régates après avoir eu l'accord des participants et lorsqu'il semble évident que les conditions météo ne permettront pas au 1<sup>e</sup> voilier de franchir la ligne d'arrivée dans un délai de 3 heures après le signal de départ;
8. Si le 1<sup>e</sup> voilier ne réussi pas à franchir la ligne d'arrivée dans un délai de 3 heures après le signal de départ, la course est annulée;
9. Une course annulée est exclue du calcul des points du championnat de la Coupe CNBI;
10. Le délai retenu pour terminer une course est de franchir la ligne d'arrivée au maximum 90 minutes après le 1<sup>e</sup> voilier à l'avoir traversée;
11. Le trophée de la Coupe est remis au champion et il doit être retourné au CNBI au plus tard à la mise à l'eau des quais du CNBI. Le trophée appartient au CNBI.
12. La distance théorique du parcours sera augmentée de 20 % lors d'un vent Sud-Ouest.
13. Lors de l'inscription un voilier qui désire utiliser un SPI, un DRS ou toutes voiles avant additionnelles doit le mentionner au comité de course et voit son handicap pénalisé de 20 secondes au mille nautique. (même si cette voile n'a pas été utilisée lors de la course, la pénalité demeure pour le calcul du temps compensé).